

Le ministère de la Justice n'a pas été impliqué dans le procès d'Allan Légère, car il relevait des responsabilités provinciales d'administration de la justice. Toutes questions concernant les coûts du procès devraient donc être adressées aux autorités provinciales du Nouveau-Brunswick.

### Gendarmerie royale du Canada

(a) (i) Il est difficile d'établir le coût total de la chasse à l'homme. La GRC faisait enquête sur de nombreux meurtres et sur d'autres crimes graves commis dans la région de Miramichi et dans d'autres régions où Allan Légère figurait parmi les suspects. On a perçu certains coûts, comme les frais d'heures supplémentaires et de déplacement, directement reliés à l'évasion et à la capture d'Allan Légère. Dans ces coûts qui s'élevaient à 110 000 \$ n'étaient pas compris ceux associés à des crimes non résolus, à des situations où Allan Légère aurait été aperçu et qui ont occasionné des enquêtes, de même qu'aux salaires des enquêteurs.

(ii) On a évalué les frais judiciaires à 314 000 \$ approximativement. Ce montant représente le coût de six (6) postes d'agent de la police provinciale permettant d'assurer la sécurité au tribunal et d'exercer des fonctions d'accompagnement, ainsi que les coûts liés à l'analyse des empreintes génétiques. Aucun autre coût judiciaire n'a été imputé.

(b) Tel que décrit ci-dessus, les frais judiciaires et les frais de chasse à l'homme seront répartis entre les deux paliers de gouvernement, soit 30 p. 100 par le fédéral et 70 p. 100 par le provincial. Le coût de l'analyse des empreintes génétiques sera imputé à 100 p. 100 au gouvernement fédéral.

(c) Le coût des tests d'empreintes génétiques de la GRC se montait à 63 000 \$. Ce montant comprend les dépenses en ressources humaines et les frais de déplacement.

[Traduction]

**M. le Président:** On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

### Le budget

#### DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, auriez-vous l'obligation d'appeler l'avis de motion no P-1 portant production de documents, inscrit au nom du député de Winnipeg-Nord-Centre?

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de la correspondance, des mémoires et des rapports relatifs au voyage fait en Europe, en janvier 1991, par des représentants du gouvernement chargés de discuter de la façon dont le Canada traite ses autochtones.

**M. Cooper:** L'avis de motion est jugé recevable par le gouvernement. Les documents sont déposés immédiatement.

(La motion est adoptée.)

**M. Cooper:** Je demande que toutes les autres motions portant production de documents soient reportées.

**M. le Président:** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

#### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

#### LE BUDGET

##### L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 février 1992, de la motion de M. Mazankowski: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, le budget présenté hier soir est illusoire. Il propose de la prime ainsi qu'un semblant d'activité au lieu de l'action qu'il faut pour améliorer l'économie canadienne et pour aider des millions de Canadiens, victimes des politiques de ce gouvernement, à se relever et à se reprendre en main.

Par exemple, dans ce budget, le ministre fait miroiter la promesse d'une réduction des impôts aux Canadiens qui croulent sous le fardeau des 33 hausses d'impôts et de taxes, y compris celui la TPS, que ce gouvernement leur a imposées depuis son arrivée au pouvoir en 1984.

Quand la fumée se sera dissipée, quand le gouvernement montrera son jeu, qu'est-ce que les Canadiens apercevront? Qu'offre donc le ministre aux Canadiens